

AIDES SECTORIELLES

L'État apporte un soutien renforcé aux secteurs les plus impactés par la crise sanitaire notamment ceux en sous-activité prolongée : hôtellerie, événementiel, traiteurs, discothèques, salles de sports et voyagistes.

MESURES D'URGENCES POUR LES SECTEURS EN SOUS ACTIVITÉ PROLONGÉE

Les entreprises concernées peuvent bénéficier d'un dispositif d'aides et d'accompagnement spécifique.

> [Mesures d'urgence pour les secteurs en sous-activité prolongée](#)

Fiches par secteur d'activité :

- [Discothèques](#)
- [Évènementiel](#)
- [Hôtellerie](#)
- [Salles de sport](#)
- [Traiteurs](#)
- [Voyagistes](#)
- [Commerces](#) : nouvelle aide pour compenser les stocks invendus (2.04.21)
- [Commerces multi-services](#)

BESOIN D'AIDE ?

La CCI et le médiateur des entreprises vous accompagnent, depuis décembre 2020, pour vous aider à accéder aux aides de l'état et à résoudre vos différends.

La CCI est là !

Comme pour toutes les entreprises impactées par la crise, la CCI gère la prise en charge de premier niveau : diagnostic, information et orientation vers les dispositifs d'urgence de droit commun adaptés. Qu'il s'agisse de :

- Délais de paiement,
- Exonérations de charges fiscales et/ou sociales
- Soutien à la trésorerie des entreprises par le fonds de solidarité et les prêts garantis par l'état
- Maintien dans l'emploi avec l'activité partielle
- Soutien des médiateurs du crédit pour renégocier un rééchelonnement de crédit bancaire.

Le médiateur des entreprises

Le médiateur des entreprises est à vos côtés pour vous aider à traiter :

- les différends entre entreprises
- des difficultés spécifiques d'accès aux aides.

En fonction du diagnostic effectué en premier lieu par votre conseiller CCI, il peut transmettre votre dossier au Médiateur des entreprises notamment s'il s'agit de différends entre partenaires économiques (retards de paiement, pratiques commerciales déloyales, baux commerciaux...) ou de tensions ou d'incompréhension entre entreprises et administrations compétentes pour la gestion des aides qui leurs sont réservées.



CCI Côtes d'Armor
16 Rue de Guernesey, 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 62 00